



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETER Séance du 8 avril 2021 à 18 heures

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 8 avril à dix-huit heures, les membres du conseil syndical du PETER, se sont réunis en distanciel, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 2 avril 2021 - Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY, maire de Chapelle-Royale

Nombre de délégués en exercice : 34 - Délégués présents : 20 – Délégués excusés : 15

Pouvoirs : 2 (Xavier NICOLAS donne pouvoir à Marie-Christine LOYER la Présidente, Jérémie CRABBE à Eric GIRONDEAU)

CC Forêts du Perche : 6

Christian BICHON, Eric GOURLOO, Christelle LORIN, Marie-Christine LOYER, Philippe PENNY, Catherine STROH ;

CC Terres du Perche : 6

Eric GERARD, Christophe BARRAL, Frédéric BLAZEJEWSKI, Martial LECOMTE, Victor PROVOT, Michel THOMAS,

CC du Perche : 7

Thomas BLONSKY, Nathalie BRUNET, Jean-Claude CHEVEE, Claude EPINETTE, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Philippe RUHLMANN ;

Représentés : 1

Michel THIBAUT par Sylvie CHARTRAIN, sa suppléante.

Absents excusés : 15

Xavier NICOLAS, Christophe LEFEBURE, Gérard DESVAUX, Jean-Michel CERCEAU, René ROUSSELLE, Eric LEGROS, David MONNIER, Marc MOCOJNI,

Harold HUWART, Martine CARRE-AVELINE, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Catherine CATESSON, Michel THIBAUT.

Invités complémentaires :

Mme Naaïma MEJANI sous-préfète de Nogent-le-Rotrou ; Mme Murielle ROUSSELET, suppléante de Pascal MELLINGER.

Objet de la délibération n° 09 04 2021: Appel à cotisations 2021 des Communautés de Communes adhérentes au PETER

- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 786 498 €
- Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 88 315 €

Il est proposé d'appliquer une contribution annuelle aux communautés de communes de 5.10 euros par hab. sur la base de la population DGF n-1 pour financer les dépenses de fonctionnement.

Le comité syndical du PETER, après en avoir délibéré à l'unanimité :

✓ **Approuve** l'application d'une contribution globale de **5.10 €** par habitant pour l'année 2021 sur la base de la population DGF 2020.

✓ **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer les démarches relatives à l'application de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire
Après dépôt au représentant de l'état le :

10 mai 2021



Comité syndical du 8 avril 2021

La Présidente,
Marie-Christine LOYER

Pôle Territorial du Perche PETER
1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 29 09 29
Siret 200 059 772 00018

